

REPUBLIQUE DU DAHOMEY  
MINISTERE DE L'INTERIEUR  
ET DE LA SECURITE  
DIRECTION DES AFFAIRES  
INTERIEURES

DECRET N° 195 /PR/ILS/DAI-P. = AITTEE1967

portant nomination d'un Adjoint au Délégué  
du Gouvernement, Chef d'Administration  
Urbaine de COTONOU

AMPLIATIONS:

ORIGINAL	1	
JORD	1	
MEPTT	1	LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ;
MFAEP	1	VU la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;
DAI	4	VU le Décret N°147/PR. du 16 Mai 1967, portant formation du Gouvernement
DGF	5	VU le Décret N°215/PR. du 16 Mai 1966, déterminant les services rattachés
TEFOR	1	à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres
GO. CHANCEL.	1	du Gouvernement ;
DI	1	VU la Loi N°64/17 du 11 Août 1964 sur l'Organisation Municipale ;
DB	1	VU le Décret n°41/PR-SGG. du 16 Avril 1964 fixant la liste des emplois
CF	1	ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion
IAA	1	du Gouvernement ;
PR/SGG	10	VU les nécessités de services ;
CS	1	SUR proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité ;
PREF. COTONOU	1	
Adm. URB. COT.	1	
INTERESSE	1	
DGAJL 2 -		

DECRETE :

ARTICLE 1er. - M. Bruno GBEVEGNON, Agent de Bureau est nommé Adjoint au Délégué du Gouvernement, Chef d'Administration Urbaine de COTONOU.-

ARTICLE 2 - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 15 Juin 1967

Par le Président de la République,  
Le Ministre de l'Intérieur et de la  
Sécurité,

  
Général Christophe S O G L O

Colonel Philippe A H O.-

VU:

Le Ministre des Finances  
des Affaires Economiques et du Plan

  
Bertin BORNA